

**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE****COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE****OBJET :**

**Approbation de la convention d'attribution de la subvention à l'Association « Office de Commerce Cœur de Lozère »**

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la séance : 19

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :  
4 mars 2022

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :  
24 mars 2022

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :  
Non

Publié le .....  
Le Président,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance Publique du 11 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaient présents :** MM. Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

**Etaient représentés :** M. Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président (Laurent TOIRON), Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Benoit VALARIER), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Patricia ROUSSON (François ROBIN) Conseillers Communautaires.

**Etaient absents :** MM. Laurent SUAU Président, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, Mme Elizabeth MINET-TRENEULE Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président a ouvert la séance.

Monsieur Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président expose :

**L'association « Office de Commerce Cœur de Lozère »** a pour but d'étudier et de réaliser des projets et actions tendant à accroître l'activité commerciale susceptible de s'exercer sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Lozère, et ce dans un souci d'équilibre et de complémentarité entre les zones dites : du centre historique, de la périphérie et des bourgs centre, le tout devant contribuer au développement et au rayonnement de l'identité commerciale du territoire.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Cœur de Lozère souhaite aider cette association à atteindre son objectif général et les actions prévues par le versement d'une subvention.

Toutefois, en vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et eu égard au montant de la subvention envisagée, supérieur au seuil fixé par le décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, la Communauté de Communes est tenue de passer une convention ; convention qui doit préciser « l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». Un exemplaire de cette convention est joint en annexe.

Le montant de la subvention accordée à l'association « Office de Commerce Cœur de Lozère » pour l'exercice 2022 est de 75 000 €.

Afin de soutenir l'association « Office de commerce Cœur de Lozère » dans la réalisation des actions envisagées, il est proposé :

- **d'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il est joint en annexe.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision.

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 22 voix pour, 2 abstentions **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 18 mars 2022  
Le Président,  
Laurent SUAU